



Acte certifié exécutoire compte tenu de :

L'envoi en Préfecture le : 28/12/2022

La mise en ligne sur [www.saint-hernin.fr](http://www.saint-hernin.fr) le : 28/12/2022

### DELIBERATION

#### du Conseil Municipal de SAINT-HERNIN du 14 décembre 2022

Date de la convocation : 9 décembre 2022

Affichage de la convocation : 9 décembre 2022

**Présidente : Mme Marie-Christine JAOUEN, Maire**

**Secrétaire de séance (art.L2121-15 du CGCT) : Mme Annie YVINEC**

Le mercredi 14 décembre 2022 à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2022, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Christine JAOUEN, Maire.

En exercice	15
Présents	12
Représentés	0
Prenant pas part au vote	0
Votants	12

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants** : BARGUIL Alain, HAMMERVILLE Gérard, HOURMAND Thibaut, JAOUEN Marie-Christine, LE BIHAN Erwan, LE LOUARN Eric, LEVENEZ Marie-Renée, LEVENEZ Yves, RIOU Guillaume, SALHI Gill, SCHWARTZ Muriel, YVINEC Annie.

**Etaient représentés** : -

**Etaient absents** : CARDINAL Marion, DOUCEN Valérie, L'ABBE Valérie

#### Délibération CM 2022- 067

**Actualisation de l'enveloppe et du plan de financement prévisionnels du projet de réhabilitation et d'extension de la salle Prad Ar Stivell pour la création d'un tiers lieu à dimension culturelle**

Par délibération en date du 23 novembre 2021, le conseil municipal a approuvé le montant de l'enveloppe prévisionnelle affectée au projet de réhabilitation et d'extension de la salle Prad Ar Stivell pour la création d'un tiers lieu à dimension culturelle.

Au regard du contexte inflationniste actuel et de la hausse généralisée des prix, il apparaît judicieux d'actualiser le montant de l'enveloppe affectée au projet de la manière suivante :

Estimation prévisionnelle du projet - valeur décembre 2022	
Etude de sol	4 500,00 €
Raccordement concessionnaires	5 000,00 €
Diag divers (amiante, plomb, état parasites)	7 500,00 €
Ingénierie y compris OPC (11 % montant des travaux)	99 700,00 €
CSPS	10 900,00 €
Contrôle technique	12 700,00 €
Taxes, frais divers et assurances	7 500,00 €
Assurance DO	10 200,00 €
Mandat AMO (montant maximum)	60 000,00 €
<b>Total études et honoraires</b>	<b>218 000,00 €</b>
Equipement office	21 600,00 €
Gradins	42 000,00 €

Démolitions intérieures bâtiment Prad Ar Stivell et maison parcelle 206	27 000,00 €
Aménagements extérieurs	43 200,00 €
Bâtiment neuf	577 000,00 €
Bâtiment restructuré	268 000,00 €
<b>Total travaux</b>	<b>978 800,00 €</b>
Aléas travaux (6 % du coût travaux estimé)	58 000,00 €
<b>Total aléas</b>	<b>58 000,00 €</b>
Révision/actualisation (5 %)	49 000,00 €
Total révision/actualisation	49 000,00 €
<b>Total HT</b>	<b>1 303 800,00 €</b>
<b>TVA</b>	<b>260 760,00 €</b>
<b>Total TTC</b>	<b>1 564 560,00 €</b>

Le projet pourrait, par ailleurs, être financé de la manière suivante :

Dépenses		Recettes		
Postes	Montant (€)	Financeurs	Montant (€)	Notes
Etudes et honoraires	218 000 €	Etat (DETR 2022 sur études)	80 000 €	Obtenue
Travaux	978 800 €	Etat (DSIL 2022) A hauteur de 500 000 €	140 000 €	Obtenue
Aléas	58 000 €	Pacte Finistère- volet 2 2022	120 000 €	Obtenue
Révision/actualisation	49 000 €	Etat (DETR 2023 sur travaux)	200 000 €	Campagne 2023
		Etat (DSIL 2023) Sur les 803 800 € restants)	120 000 €	Campagne 2023
		Conseil Régional Bien vivre en Bretagne	150 000 €	Campagne 2023
		Etat Fonds vert	130 000 €	Campagne 2023
		Fonds de concours Poher Communauté	100 000 €	Campagne 2023
		Autofinancement	263 800 €	
<b>Total HT</b>	<b>1 303 800 €</b>	<b>Total</b>	<b>1 303 800 €</b>	

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le montant de l'enveloppe affectée aux travaux ainsi que le plan de financement prévisionnels.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 23 novembre 2021,

Considérant le contexte économique actuel et notamment la hausse généralisée des prix,

Considérant les financements obtenus en 2022 et les subventions espérées en 2023,

Considérant qu'il est donc nécessaire de mettre à jour l'enveloppe de l'opération ainsi que le plan de financement prévisionnels ;


Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le montant de l'enveloppe prévisionnelle affectée au projet et s'élevant à 1 303 800 € HT (valeur décembre 2022) ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;

RAPPELLE qu'il appartient à Madame le Maire, conformément à la délibération n° 022/2020 en date du 26 mai 2020, de demander aux financeurs potentiels l'attribution des subventions.

La secrétaire de séance,  
Annie YVINEC



Le Maire,  
Marie-Christine JAOUEN

